

Appel de candidatures

Médecins vétérinaires pour des mandats d'expertise en bien-être animal

21 juillet 2020

Profil de l'organisation

Les Producteurs de lait du Québec (PLQ), affiliés à l'UPA, représentent les 4 877 fermes laitières qui livrent quelque 3,3 milliards de litres de lait annuellement, dont la vente totalise des recettes à la ferme de plus de 2,7 milliards de dollars. C'est une organisation démocratique dont les orientations sont définies par l'assemblée générale des membres et qui est administrée par un conseil d'administration composé des présidents des 14 conseils régionaux.

La mission des PLQ est de rassembler les producteurs de lait du Québec par son leadership dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières.

Contexte

Le bien-être animal est une priorité pour le secteur laitier canadien et fait par ailleurs partie de proAction, le programme d'assurance qualité en place sur les fermes laitières canadiennes. Or, il arrive parfois que les différentes organisations de producteurs au pays, dont les PLQ, soient interpelées par rapport au bien-être animal sur les fermes laitières. Dans ce contexte, des médecins vétérinaires de partout au Canada sont formés afin d'agir en cas de besoin comme experts en bien-être animal, pouvant fournir une opinion neutre et éclairée sur une question pratique ou une situation.

Mandat

- Répondre, au besoin, à des questions pratiques en lien avec le bien-être animal en production laitière;
- Être disponible sur appel dans un délai de 24 à 36 h pour réaliser des mandats d'audit de bien-être animal sur des fermes laitières québécoises situées en dehors de son territoire de pratique;
- Produire un rapport écrit de l'audit réalisé;
- Si nécessaire, agir comme expert dans certains dossiers juridiques pouvant le requérir.

Modalités

Les candidates et les candidats doivent :

- Être en pratique depuis un minimum de cinq (5) ans;
- Maintenir un dossier déontologique exempt de sanctions disciplinaires et informer les PLQ de tout changement relatif à cet égard;
- Suivre la formation offerte conjointement par Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) et l'Association des transformateurs laitiers du Canada (ATLC) et la formation complémentaire des PLQ, ainsi que toute autre formation ou mise à jour de la formation initiale à la demande des PLQ;

- o La formation des PLC et de l'ATLC est d'une durée de deux (2) jours consécutifs et inclut une partie théorique et une partie pratique. La formation se déroulera fin septembre ou début octobre 2020, les dates de la formation seront discutées avec les candidats;
- La formation complémentaire des PLQ est d'une durée d'une (1) journée et sera dispensée à l'hiver 2021.
- Signer les ententes de confidentialité et le code de conduite pour la réalisation des mandats;
- S'engager à être disponible pour une période de cinq (5) ans, renouvelable annuellement.

Rémunération

- Formation rémunérée de manière forfaitaire, incluant le déplacement et l'hébergement;
- Mandats rémunérés par les PLQ selon les taux inscrits aux grilles tarifaires temps et visite supplémentaires ASAQ en vigueur.

Dépôt de candidatures

Pour toute question ou pour déposer leur candidature, les médecins vétérinaires intéressés sont invités à communiquer d'ici le 28 août 2020 avec :

Florence Bouchard Santerre

Directrice adjointe – Recherche économique

Les Producteurs de lait du Québec

fbouchardsanterre@lait.qc.ca

Les personnes sélectionnées seront contactées dans la première semaine de septembre.

Merci de votre intérêt pour cet appel de candidatures.